EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

AR Prefecture

063-256300997-20200621-377_20 PépBitement du PUY DE DOME

Reçu le 04/07/2022 SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin, à 18 heures 45 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	10
Suppléants En exercice	12
Présents	1
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6

Exclus

Date de convocation : 14 juin 2022

Étaient présents: Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, ARMENGAUD Norbert, **BONNOT Marc**

Mesdames Patricia CHATAING, Yvette DA SILVA,

Etaient absents: Sandrine PERI

Excusés: Mr Chonier remplacé par son suppléant Mr DURAND

Procurations:

Secrétaire de séance : Monsieur BARNERIAS Thomas

Objet de la délibération : Adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » au 1er janvier 2023 - Autorisation

Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (ci-après « le Syndicat ») exerce, conformément à l'article 2 de ses statuts modifiés par arrêté préfectoral n°2021-

193 en date du 27 avril 2021, en lieu et place de ses Communes membres, à titre obligatoire, la compétence « eau potable : exploitation, fonctionnement, entretien, renouvellement, renforcement et extension du réseau. Branchements particuliers. »

Le Syndicat peut également exercer, à titre optionnel, la compétence « assainissement collectif : exploitation, fonctionnement, entretien, renouvellement, renforcement, extension du réseau. »

Par mail en date du 31/05/2022, le Maire de la Commune de La Monnerie-Le Montel a notifié au Président du Syndicat, la délibération n°2022-05-19/001 en date du 19/05/2022, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la demande d'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat, pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2023.

En application de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la demande d'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel est subordonnée à l'accord du Comité syndical du Syndicat.

Aussi, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical, chaque Commune membre du Syndicat disposera d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer sur l'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat. A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

L'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat devrait être effective au 1er janvier 2023.

Par con sequent, il est donc demandé au Comité syndical : AR Prefecture

compter du 1er janvier 2023 :

diantoriscolande mancio d'adhésion de la Teommune La Monnerie-Le Montel au Syndicat Intercommunal d'Eau et d Assamissement² Rive Droite de la Dore », pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à

- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Maire de chaque Commune membre du Syndicat, chaque Conseil municipal devant être obligatoirement consulté dans un délai de trois (3) mois à compter de cette notification;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-193 du 27 avril 2021 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement « Rive Droite de la Dore » et notamment son article 2 ;

VU la délibération n° 2022-05-19/001 en date du 19/05/2022 du Conseil municipal de la Commune de La Monnerie-Le Montel approuvant la demande d'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2023;

VU l'exposé des motifs;

Considérant qu'il convient d'approuver la demande d'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2023;

après en avoir délibéré à l'unanimité:

- AUTORISE la demande d'adhésion de la Commune de La Monnerie-Le Montel au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2023;
- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération au Maire de chaque Commune membre du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore »;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le mardi 21 juin 2022

Le Président, Guy PRADELLE